



DÉLIBÉRATION

du 28 mai 2024

Présents : 22 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>3 juin 2024</u> Publiée, le <u>3 juin 2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN) M. Ludovic LEDUC, <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO <u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024
Délibération n°24.4.12	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2024</i>

Madame le Maire expose au Conseil que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires (ancienneté dans leur grade actuel) pour bénéficier d'un avancement de grade en 2024.

Madame le Maire propose donc considérant la valeur professionnelle, la manière de servir, l'investissement dans les missions qui sont confiées aux agents concernés et considérant la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité, de créer quatre postes d'avancement.

Les agents concernés seront ensuite nommés dans leur grade d'avancement par arrêté du Maire.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 arrêtant les lignes directrices de gestion pour la période 2021-2026 dans la Collectivité ;

Considérant l'avis du Bureau Municipal ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 15 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► SUPPRIME à compter du 1^{er} octobre 2024 :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps complet aux services techniques,
- ✓ 1 poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (28,65/35^{ème}) au Multi-accueil,
- ✓ 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet au Multi-accueil,
- ✓ 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à l'école Hortense Tanvet.

► CRÉÉ simultanément :

- ✓ 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet aux services techniques,

- ✓ 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe à temps non complet (28,65/35^{ème}) au Multi-accueil,
- ✓ 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps complet au Multi-accueil,
- ✓ 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à l'école Hortense Tanvet.

► **DIT QUE** les crédits correspondants sont prévus et inscrits au chapitre 012 du budget 2024.

Türkan RENZO
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

